



Vente vehicule avec usurpation d identité

Par **tity31**, le **22/12/2013** à **16:54**

Bonjour, j ai acheté une golf a un homme d Arcachon, quelques mois plus tard un gendarme m appelle pour me dire que cet homme a vendu cette golf sans l accord de son amie.rn je n ai hélas pas vérifié son identité et le prénom pouvait etre le sien car commun pour les deux sexes;rn>Donc en finalité son ex amie a porté plainte et passe au tribunal. je dois restituer sa voiture et porte plainte sur ce messieurs pour usurpation d identité lors de la vente.rncar j ai bien la carte grise a mon nom tout est en regle.rncette voiture achetée 18000 euros et ce messieurs n a plus cet argent et il est semble t il interdit bancaire mais travaille;rnJ ai bien peur de me voir rendre la voiture apres 8 mois en ma possession et m assoir sur ces 18000 euros. Devoir attendre que la justice fasse son travail et force ce messieurs a me rendre mon argent. sachant qu il doit en plus 15000 euros a son ex amie en plus des 18000rnDois je vraiment rendre la voiture ? ou bien en prenant un avocat est il possible de porter plainte contre ce messieurs et tenter de d avoir l argent en échange de la voiture a ce moment?rnSachant d apres ce gendarme que l ex amie voudrait recuperer l argent mais pas la voiture;rnLe gendarme m impose un retour depuis kk jours mais je ne bouge pas, j attends qu il me file un document du tribunalrnj ai aussi contact par mail avec le gendarme, c est le nom du gendarme avec @interieur.gouv.fr rnCar je pensais au depart que c etait un canular avec le tel.rnrnrnrnrnMerci pour vos réponsesrnQuelles sont les démarches a entreprendre et qu'est ce que je risque,